

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 574-2023

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **574-2023** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 2 octobre 2023 à 19 h 30.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que ledit règlement modifie le règlement n° 443-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS, que ledit règlement n° **574-2023** est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 3^e jour d'octobre 2023.

Maxime Dauplaise,
directeur général et greffier-trésorier